



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP

Session en ligne, 24-27 mai 2021

Commission permanente
du développement durable

C-II/142/M
15 janvier 2020

Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs
M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S.-M. Dinică (Roumanie)***

Ces dernières décennies ont été caractérisées par une demande accrue de ressources naturelles et la dégradation environnementale qui en découle. La consommation matérielle mondiale continue à augmenter rapidement, mettant en péril la réalisation globale des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'Objectif 12 consacré aux modes de consommation et de production durables. En 2017, la consommation matérielle mondiale a atteint 92,1 milliards de tonnes, par rapport à 87 milliards en 2015. Sans une action politique urgente, l'extraction de ressources au niveau mondial devrait être multipliée par 7, pour atteindre 190 milliards de tonnes en 2060, contre 27 milliards de tonnes en 1970.

Par conséquent, il y a un besoin urgent de concepts transformateurs visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, à réduire les déchets et à généraliser les pratiques durables dans tous les secteurs de l'économie. Le concept d'économie circulaire représente un réel bouleversement du modèle linéaire de production et de consommation dominant : "prélever, fabriquer, utiliser et jeter". Il encourage, au contraire, à réutiliser les matériaux et permet ainsi de réduire la demande de ressources et d'énergie nouvelles ainsi que de promouvoir une gestion efficace et durable des ressources naturelles tout au long de leur cycle de vie. Ce faisant, la croissance économique n'est plus tributaire de l'utilisation non durable des ressources et les contraintes sur l'environnement en termes d'extraction, d'émissions de carbone et de production de déchets sont restreintes. À l'origine mis au point dans des systèmes industriels et urbains de traitement des déchets, les procédés circulaires se sont maintenant répandus dans des secteurs aussi variés que l'industrie minière et la production alimentaire.

Parallèlement, la numérisation progresse rapidement. Déjà lors du Sommet mondial sur la société de l'information en 2005, on évoquait l'utilisation des "TIC pour le développement" : le concept avait trait au recours aux technologies dans l'agriculture dans le dessein d'optimiser l'utilisation des ressources, comme l'eau, et de réduire le gaspillage. Les technologies du numérique ont le potentiel d'aider à réduire la consommation de ressources en favorisant des méthodes de production économes en ressources. Elles jouent également un rôle significatif en ce qu'elles accélèrent l'accès aux connaissances, aux services et aux compétences en offrant de nouvelles voies de communication et des modèles commerciaux innovants qui, à leur tour, permettent aux fabricants et aux consommateurs de faire des choix responsables et durables et qui les aident à réaliser leur transition durable d'un modèle économique linéaire vers un modèle circulaire.

#IPU142

Des solutions numériques et une gestion adéquate des données sont susceptibles d'accélérer la transition vers une économie circulaire en :

- facilitant l'accès aux produits et aux services,
- augmentant la connectivité et le partage d'informations,
- optimisant la conservation de valeur ajoutée grâce à des informations concernant les caractéristiques des matériaux et l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie et de la chaîne de valeur du produit,
- améliorant la conception, la production, la réutilisation, la réparation, le démontage et la durabilité des produits,
- favorisant les modèles commerciaux fondés sur des services,
- améliorant la gestion des déchets,
- sensibilisant les consommateurs et en s'assurant qu'ils sont en mesure de faire des choix durables.

En vue de réduire la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement, l'idée de la "numérisation au service du développement" (D4D) tend à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme vecteurs du développement durable. L'objectif est également de promouvoir l'accès à une connectivité à haut débit abordable et sûre, l'aptitude à se servir des outils numériques et l'entrepreneuriat numérique.

Le projet de résolution tente de répondre aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous aujourd'hui en matière d'adoption de politiques favorisant l'économie circulaire ?
- En termes d'expansion, en quoi consiste un environnement juridique et réglementaire propice et quels sont les obstacles à un tel environnement ? Comment les parlements peuvent-ils aider à créer un environnement propice et à surmonter ces obstacles ?
- Comment la numérisation peut-elle renforcer le potentiel de l'économie circulaire ? Quelles sont les difficultés et les éventuelles solutions et quel peut être le rôle des parlements à cet égard ?
- Que peut apporter le concept de D4D en matière de transition d'une économie linéaire à une économie circulaire ?
- Que peuvent faire les parlements pour garantir que les besoins des individus, quant au développement des capacités technologiques et à l'accès à des services d'informations numériques, ainsi que leurs droits en matière de propriété des données et de respect de la vie privée sont abordés dans le cadre de la numérisation ?
- Comment peut-on effectuer une transition réussie d'un modèle commercial orienté vers les produits à un modèle de services ?
- Comment peut-on inciter l'ensemble des parties prenantes à utiliser et à investir dans la numérisation et dans l'économie circulaire ? Quels types de plateformes numériques doivent être créés pour permettre la transition vers une économie circulaire ?